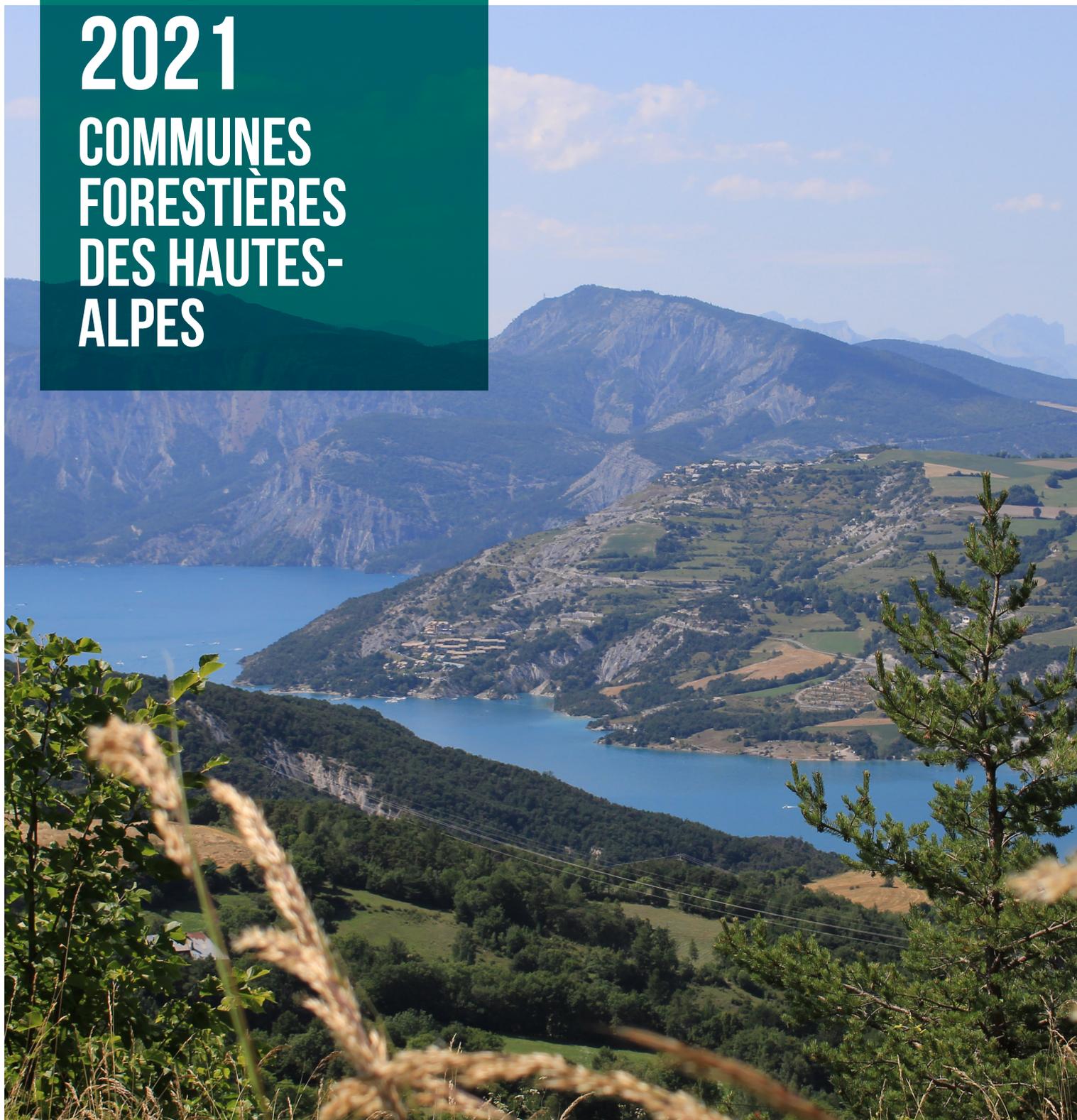


BILAN D'ACTIVITÉS 2021 COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES- ALPES



DES MAIRES UNIS POUR LA FORÊT ET LE BOIS LOCAL

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,

Notre réseau poursuit son développement. Nous comptons aujourd'hui 110 collectivités adhérentes dans le département. Je tiens à vous remercier pour votre soutien.

L'année 2021 a été marquée par une forte mobilisation de nos collectivités adhérentes contre la mesure de l'État qui visait à augmenter la contribution demandée aux Communes forestières pour le budget de l'Office national des forêts (ONF).

Face à notre mobilisation, l'État a abandonné cette mesure en novembre.

Je tiens à vous remercier pour votre implication, et celles des associations des Maires, sur ce dossier d'importance !

En contrepartie, l'État demande de participer aux contrats d'approvisionnement des entreprises de la filière bois. Il s'agit pour nous de vendre préférentiellement, via l'ONF, aux entreprises locales qui utiliseront nos bois pour construire, pour chauffer.

L'approvisionnement des entreprises locales est un gage d'alimenter en circuit-court nos projets en bois locaux et de participer au développement économique durable de nos territoires.

En parallèle, la réglementation environnementale 2020 place le bois local dans de bonnes dispositions de développement.

Je vous encourage vivement à vous lancer dans cette aventure avec nous !

Enfin, nos forêts auront les capacités à fournir la filière bois locale, si et seulement si, nous nous assurons de leur renouvellement et si nous les protégeons des risques. Le changement climatique exacerbe cet enjeu.

Nous nous devons d'être vigilants sur l'ensemble des espaces forestiers de nos communes et d'anticiper les actions à mener.

Au vu des enjeux, un fort taux d'adhésion est nécessaire pour que nous puissions participer activement à la définition des politiques forestières.

Patricia MORHET-RICHAUD

Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	Page 3
Une association d'élus engagés pour la forêt et le bois.....	Pages 4 et 5
Une association départementale dynamique	Pages 6 et 7
Être acteur de la politique forestière nationale	Pages 8 et 9
Agir pour garantir l'intérêt général des forêts	Pages 10 et 11
Encourager la gestion durable des forêts	Pages 12 et 13
Former les élus pour agir	Pages 14 et 15
Informers les élus sur les enjeux forestiers	Pages 16 et 17
Intégrer la forêt dans les stratégies territoriales.....	Pages 18 et 19
Construire durablement avec le bois local	Pages 20 et 21
Choisir le bois local pour la transition énergétique	Pages 22 et 23

UNE ASSOCIATION D'ÉLUS ENGAGÉS POUR LA FORÊT ET LE BOIS

La préservation et la valorisation du patrimoine forestier est au cœur des préoccupations des Communes forestières. L'association agit pour une gestion durable de la forêt, sa prise en compte dans les politiques publiques et le développement durable des territoires.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 110 adhérents dans le département
- Plus de 500 collectivités adhérentes au réseau régional
- Plus de 6 000 collectivités adhérentes à la Fédération nationale



LES ÉLUS AU CENTRE DE LA DÉFINITION DES POLITIQUES FORESTIÈRES, GARANTS DE L'INTERÊT GÉNÉRAL ET DE LA PÉRENNITÉ DES FORÊTS

UNE ASSOCIATION DE COLLECTIVITÉS QUI DÉFEND DES POSITIONS POLITIQUES

L'action des Communes forestières vise à :

- > Préserver l'intérêt général des forêts
- > Garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts
- > S'appuyer sur la forêt et le bois pour lutter contre le changement climatique
- > Encourager la transition énergétique des territoires avec le bois local
- > Protéger les forêts contre les risques naturels

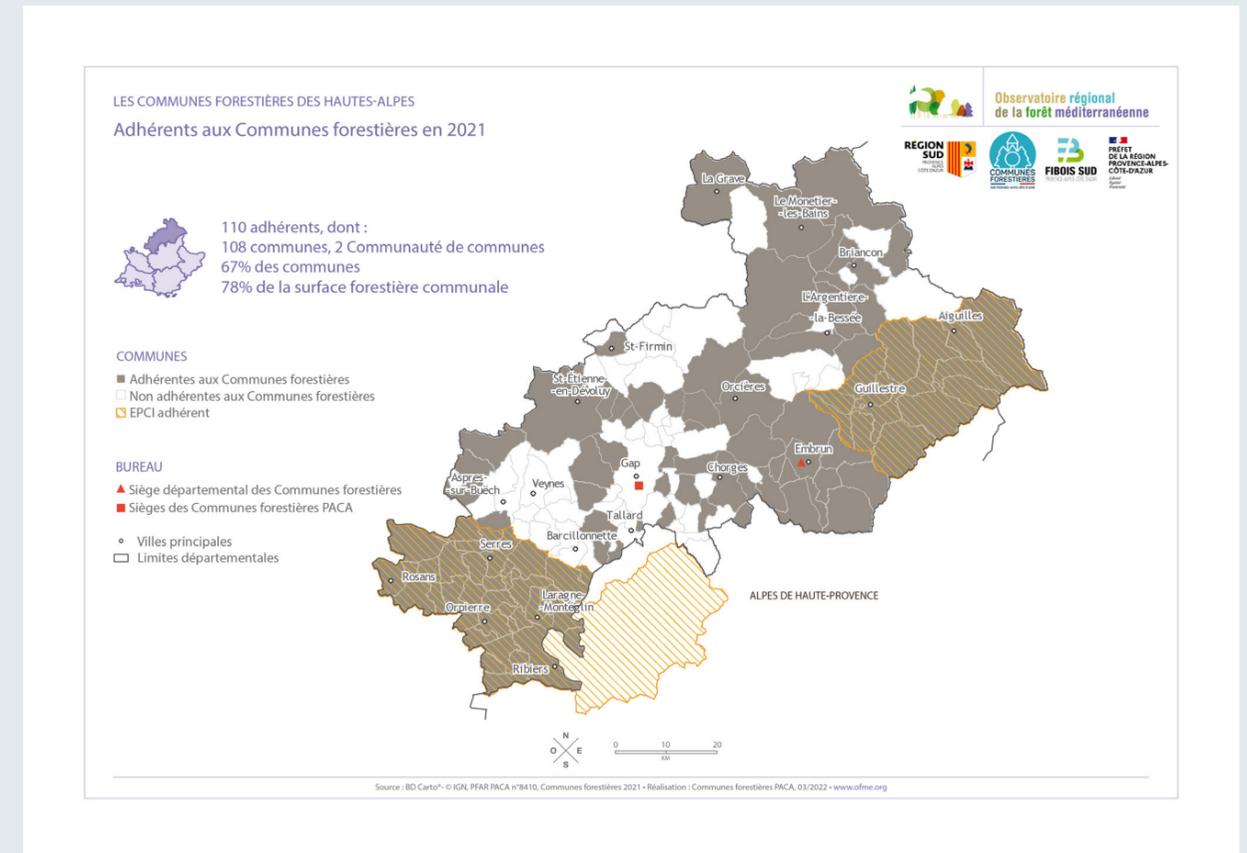
ÉLU.E.S, MOBILISEZ VOUS POUR VOTRE FORÊT ET VOTRE TERRITOIRE

Les élu.e.s ont un rôle central dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire, prescripteur bois, propriétaire forestier, reponçable de la sécurité.

Afin de sensibiliser les nouveaux élus et replacer le rôle des élus au centre de la politique forestière, notre association a lancé une campagne de communication en ce sens en 2021.

Les Communes forestières sont actifs sur les réseaux sociaux pour :

- > informer en temps réel des événements organisés et suivis par l'association
- > communiquer sur l'actualité politique forestière



LES COMMUNES FORESTIÈRES, UNE EXPERTISE AU SERVICE DES ÉLU.E.S LOCAUX

Les Communes forestières adaptent leur offre de service selon les demandes de leurs adhérents. Chaque année, les élu.e.s sont sollicités pour exprimer leurs besoins.

En fonction des retours, l'association des Communes forestières proposent :

- Des sessions de formation et d'information adaptées
- Une ingénierie pour l'accompagnement des projets forêts bois des collectivités
 - o Mettre en œuvre la gestion durable des forêts (desserte, régénération...)
 - o Prévenir les incendies de forêt
 - o Valoriser les produits forestiers en circuit-court : **BOIS DES ALPES™**, Pin d'Alep
 - o Construire et se chauffer au bois local
 - o Développer et évaluer les politiques forestières

LE RÉSEAU DES COMMUNES FORESTIÈRES



- Au niveau départemental, les Communes forestières interviennent au service des élu.e.s et plus largement des acteurs forestiers du département. L'association est présidée par Patricia MORHET-RICHAUD, Conseillère municipale à Lazer, ancienne sénatrice des Hautes-Alpes.
- Au niveau régional, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur sont présidées par Jean BACCI, Conseiller municipal de la commune de Moissac Bellevue (83) et Sénateur du Var.
- Au niveau national, la Fédération Nationale des Communes forestières est présidée par Dominique JARLIER, Maire de Rochefort Montagne (63).

UNE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DYNAMIQUE

Les Communes forestières des Hautes-Alpes œuvrent à la protection, la gestion et la valorisation des espaces forestiers dans le département. 16 administrateurs orchestrent l'activité riche et dynamique de l'association.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 16 administrateurs élu.e.s
- 5 réunions du conseil d'administration
- 14 techniciens au service de l'association des Hautes-Alpes



LES COMMUNES FORESTIÈRES, UNE FORCE DE REPRÉSENTATION ET DE PROPOSITION QUI PORTE LA VOIX DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI DÉFEND L'INTERÊT DE SES ADHÉRENTS

Les administrateurs des Communes forestières agissent au bénéfice des collectivités membres, en intervenant dans :

- Les institutions départementales et régionales, des services de l'État et de l'Europe
- Les politiques forestières territoriales, départementales, régionales et nationales
- Le suivi de l'application du régime forestier dans les forêts communales
- Le soutien de toute initiative publique valorisant et préservant la forêt.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Présidente	Patricia MORHET-RICHAUD	Conseillère municipale de Lazer
Vice-Président	Jean-Pierre COLLE	Maire de Champoléon
Vice-Président	Serge GIORDANO	Maire de Saint-Martin de Queyrières
Vice-Présidente	Lucie FEUTRIER	Adjointe au maire de Guillestre
Vice-Président	Jean-Claude DOU	Conseiller municipal d'Embrun
Trésorier	Hervé PUY	Conseiller municipal de Saint-Chaffrey
Secrétaire	Rodolphe PAPET	Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas
Membres	Sébastien FINE	Maire de Villard Saint Pacrace
	Marc BEYNET	Adjoint au maire de Rambaud
	Rémy ODDOU	Maire de Lettret
	Jean-François ROUSSOT	Conseiller municipal de Rosans
	Jean-Luc VERRIER	Maire de Prunieres
	Dominique TRUC	Maire de Montbrand
	Laurence DAVIN	Conseillère municipale de Baratier
	Jean-Marc PANSERI	Adjoint au maire de Rabou
	Bernard LONG	Adjoint au maire de La Saulce



UNE ÉQUIPE POLYVALENTE AU SERVICE DES ÉLUS

Les Communes forestières disposent d'une équipe technique polyvalente pour accompagner les élu.e.s dans leurs projets liés à la forêt et au bois. 14 techniciens spécialisés dans la valorisation et la protection de la forêt sont au service des collectivités.

> Vos contacts techniques dans les Alpes de Haute-Provence

- Caroline Galles, directrice technique
- Emily Arnoux, chargée de mission Gestion forestière et appui aux collectivités.

ÉVÈNEMENTS 2021

- 02/02** Formation « Avec la forêt et le bois, j'agis contre le changement climatique et pour le développement de mon territoire » en visioconférence
- 09/02** Formation « La valorisation de pins en bois d'œuvre, source d'économie et d'emplois sur le territoire » à Savines-le-Lac
- 16/03** Visite « Les différentes étapes d'une chaudière automatique bois, de la conception à son approvisionnement » à Guillestre et Réotier
- 18/05** Formation « Suivi de l'aménagement forestier : s'investir dans la gestion de sa forêt communale », à Savines-le-Lac
- 17/06** Assemblée générale à Gap
- 29/06** Formation « Construisez et chauffez durablement vos bâtiments en choisissant le bois local ! » à Orcières
- 05/07** Conseil d'administration et formation « Connaître sa forêt et son territoire avec l'Observatoire de la forêt méditerranéenne » à Rambaud
- 08/07** Visite « Élu.e.s, pensez à la gestion sylvopastorale pour vos forêts ! » à Selonnet
- 14/09 et 19/10** Formation « Élus, maîtrisez la commercialisation de vos bois ! » en visioconférence
- 21/09** Rencontre départementale bois énergie à Veynes
- 01/10** Salon des maires à Gap
- 22/10** Visite de Mme la Préfète des Hautes-Alpes sur la filière forêt-bois à Villard-Saint-Prancrece et Saint-Martin de Queyrières
- 04/11** Formation « Les élus face au risque incendie de forêt » à Serres
- 19/11** Rencontre régionale bois énergie sur le thème de l'innovation au Val
- 2/12** Rencontre des élus porteurs de stratégie forestière régionale sur le thème de la biodiversité et de la gestion forestière à Meyreuil

ÊTRE ACTEUR DE LA POLITIQUE

Les Communes forestières sont attachées à la gestion durable des forêts communales, prévue dans le code forestier. La forêt et le service public forestier ont été au centre des échanges avec l'État.

ACTIONS CLÉS 2021

- Retrait de la mesure de l'État visant à augmenter la contribution des communes au budget de l'ONF
- Participation active aux assises nationales de la forêt



LES COMMUNES FORESTIÈRES REFUSENT DE PAYER PLUS POUR MOINS DE SERVICE PUBLIC. ELLES ONT DEMANDÉ À L'ÉTAT DE DÉFINIR SON AMBITION POLITIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE NATIONALE FORESTIÈRE.

LES COMMUNES FORESTIÈRES REFUSENT DE PAYER PLUS !

L'année 2021 a été marquée par une opposition forte des Communes forestières face à la mesure de l'État qui visait à augmenter la contribution des communes au budget de l'Office National des Forêts. Les communes constatent tous les jours une réduction du service public au bénéfice des activités marchandes de leur gestionnaire forestier.

Pour mobiliser les communes à la prise d'une délibération contre cette mesure, les Communes forestières ont sollicité l'association des Maires, l'association des Maires ruraux ainsi que chaque commune.

L'association était également présente au salon des Maires départemental et au salon des Maires national afin de sensibiliser les communes sur ce sujet.



Face à la mobilisation nationale des communes propriétaires de forêt, l'État a abandonné cette mesure et demandé aux communes d'abonder aux contrats d'approvisionnement des entreprises de la filière.

Les Communes forestières remercient l'ensemble des communes ayant pris cette délibération ainsi que l'association des Maires et l'association des Maires Ruraux pour leur mobilisation sur ce sujet.

FORESTIÈRE NATIONALE

PRÉSENCE ACTIVE AU SEIN DES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

Suite aux différentes mesures de l'État visant à augmenter la contribution des communes forestières au budget de l'ONF, les Communes forestières ont demandé à l'État de définir une politique forestière ambitieuse.

Refonder la gestion durable de la forêt française

Manifeste des Communes forestières



L'association a consigné ses propositions dans le "Manifeste des Communes forestières". Ce dernier repose sur 4 grands principes :

- > Le maintien et le renforcement du régime forestier
- > Une grande administration forestière, pour l'ensemble des forêts françaises
- > Une séparation nette des missions de service public de celles relevant d'activités marchandes
- > Les élus des collectivités forestières, au centre d'une gouvernance à reconstruire

Les Communes forestières ont été entendues, l'État a lancé les Assises de la forêt et du bois dès octobre 2021 afin de "penser la forêt française de demain et répondre aux défis auxquels elle est confrontée à partir d'une vision partagée de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois".

Cette politique fondée sur la multifonctionnalité des forêts, sur leur protection et sur leur gestion durable, est le socle porté par les Communes forestières. Quatre groupes de travail ont été formés et réunis jusqu'à début 2022 en présence de l'ensemble des parties prenantes pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles.

LES COMMUNES FORESTIÈRES ONT REPOSITIONNÉ L'ÉLU ET LES TERRITOIRES AU COEUR DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Le rôle de l'élu est au centre des décisions, garant de l'intérêt général. Il est nécessaire qu'il puisse avoir les marges de manœuvre pour aménager son territoire et pour mener la médiation auprès de la société civile. La forêt doit être incluse dans les documents d'urbanisme en tant qu'élément d'aménagement du territoire.

Le territoire doit aussi être considéré à sa juste mesure : de la commune, aux intercommunalités, jusqu'aux régions. Les dynamiques forestières se développent et se renforcent à ces échelles.

Ces débats ne doivent pas être déconnectés de la nécessité d'une gouvernance partagée avec l'ONF. Les Communes forestières attendent des actions concrètes pour le Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF et la convention entre les Communes forestières et l'ONF qui fixeront les règles d'intervention de l'ONF en forêt communale.



AGIR POUR GARANTIR L'INTÉRÊT

GÉNÉRAL DES FORÊTS

Afin de garantir l'intérêt général des espaces forestiers, les Communes forestières oeuvrent aux côtés des communes pour une meilleure action foncière et pour l'intégration des forêts dans les documents d'aménagement des territoires.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

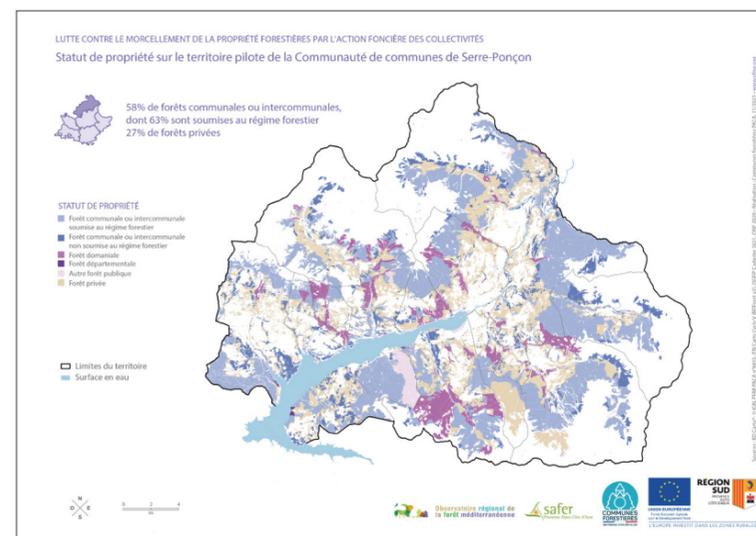
- 2 territoires engagés dans une meilleure maîtrise foncière en forêt
- 1 territoire travaillant à l'intégration des enjeux forestiers dans les documents d'aménagement des territoires



LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES, PRÉCURSEUR À LA PRISE EN COMPTE DES FORÊTS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LA COMMUNE PILOTE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS.

CONNAÎTRE LA STRUCTURATION FONCIÈRE POUR MIEUX GÉRER LES FORÊTS

La maîtrise du foncier forestier est une base de l'intervention en forêt. Dans certaines communes, la connaissance des propriétaires forestiers s'est perdue. Les Communes forestières, la SAFER, l'ONF, le CRIGE et 8 territoires pilotes dont les intercommunalités du Sisteronais-Buëch, Serre-Ponçon, se sont mobilisés pour accompagner les territoires.



L'objectif est d'améliorer la connaissance des élus sur :

- > la structuration du foncier forestier privé et l'identification des propriétés devant disposer d'un document de gestion
- > la connaissance des biens présumés sans maître
- > l'identification des enclaves en forêt communale
- > l'identification des forêts communales qui ne relèvent pas du régime forestier

Ce travail est réalisé en vue d'acquiescer des biens sans maître, de réaliser des échanges fonciers, d'encourager des modes de gestion groupés forêt publique et privée.

En 2021, les Communes forestières en lien avec la SAFER et le CRIGE ont travaillé sur l'établissement de ces cartographies. Ces dernières seront présentées en 2022 auprès des territoires afin de définir une stratégie foncière forestière et mobiliser les outils disponibles.

S'APPUYER SUR LES COMMUNES POUR DYNAMISER LA GESTION ET LA RÉCOLTE EN FORÊT PRIVÉE

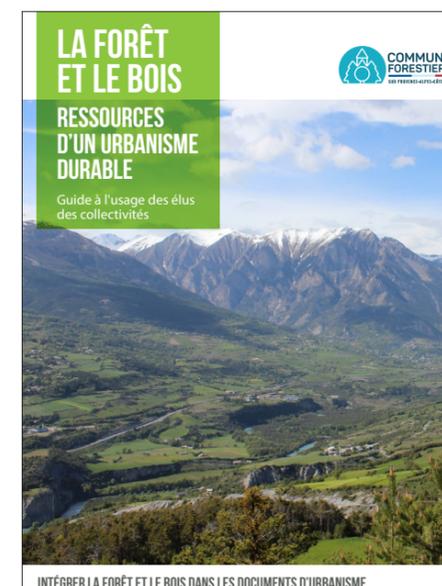
Les élus des Communes forestières, en tant qu'aménageur du territoire, souhaitent s'investir pour améliorer la gestion globale des espaces forestiers dans leur commune. Pour cela, l'association en lien avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Centre national de la propriété forestière et le syndicat des propriétaires forestiers, ont travaillé à l'identification des leviers d'action des communes en forêt privée.

Afin d'informer les communes, une formation présentant la législation de l'exploitation forestière en forêt privée et les actions potentielles des élus a été organisée en début d'année 2022.

La commune de Lazer s'est portée volontaire pour initier une démarche en ce sens.



INTÉGRER LA FORÊT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



La forêt représente plus de 50% de la région, mais elle est la grande oubliée des documents d'aménagement du territoire ! Souvent considérée comme un milieu naturel, sans intervention humaine, elle revêt pourtant des enjeux de gestion importants à intégrer dans les documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, les Communes forestières travaillent sur l'accompagnement des collectivités à la prise en compte des enjeux. Deux guides régionaux ont été réalisés à cet effet, à destination des élus et des techniciens. Ces derniers ont été établis en partenariat avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix, le service du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire de la Région et un expert en urbanisme.

Dans les Hautes-Alpes, 1 territoire et 3 communes ont été sensibilisés à ces enjeux et travaillent à l'intégration de la forêt : le SCoT du Sisteronais Buëch, les communes de Villard-Saint-Pancrace, de Savines le Lac et de Saint-Martin de Queyrières.

ENCOURAGER LA GESTION

La gestion et la protection des forêts demandent une implication importante des élus que ce soit en termes financier ou de médiation. Les Communes forestières apportent un appui externe et neutre auprès des communes.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 10 communes accompagnées dans leur projet de régénération des forêts
- 1 commune accompagnée dans son projet de desserte
- 2 guides élaborés sur le sylvopastoralisme et la voirie forestière



LES COMMUNES FORESTIÈRES ACCOMPAGNENT LES COMMUNES DANS LA GESTION DURABLE DES ESPACES FORESTIERS, EN LIEN AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

LA FORÊT DANS LES PROJETS DE MANDATURE

Les Communes forestières ont initié un travail d'identification des besoins et des projets des élu-e-s en analysant les réponses du questionnaire envoyé au printemps 2021. A partir de ces retours, l'association a contacté les communes concernées pour les sensibiliser et les accompagner.

LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES



Pour s'assurer d'une gestion durable des forêts, les propriétaires se doivent de respecter ses fonctions économique, sociale et environnementale. En forêt communale, cette gestion relève de la responsabilité de la commune propriétaire et est mise en oeuvre par l'Office national des forêts (ONF) dans le cadre du régime forestier. Les Communes forestières interviennent en appui aux communes dans leurs projets d'investissement ou en appui externe et neutre sur la commercialisation des bois, les aménagements forestiers...

Plusieurs formations ont été proposées, par l'association, aux élus propriétaires de forêt :

- > Présentation des dispositifs financiers pour les travaux en forêt
- > Rôle des élus dans la révision et la mise en oeuvre de leur aménagement forestier
- > La commercialisation des bois des forêts communales

DURABLE DES FORÊTS

L'accès aux massifs est un enjeu majeur dans le département, pour garantir la réalisation des coupes de bois, les travaux de régénération des bois, défendre la forêt contre les incendies... Les Communes forestières ont accompagné la commune de l'Argentière la Bessée dans leur projet de desserte et la demande de financement auprès du FEADER.

Face au changement climatique, la régénération des peuplements forestiers est une inquiétude de plus en plus marquée auprès des élus. Les Communes forestières ont poursuivi leur action d'accompagnement sur les dispositifs financiers de la Région « 5 million d'arbres », de l'État via le Plan de relance et du fond privé « RESPIR ».



L'usage de la forêt pour le pastoralisme est une pratique très répandue dans le département. Les Communes forestières ont travaillé sur la réalisation de coupes de bois à vocation sylvopastorale dans les forêts communales relevant ou non du régime forestier en lien avec la Chambre d'agriculture. Une visite de chantier a eu lieu à Selonnet (04) afin d'échanger sur les pratiques, le cadre juridique d'intervention des communes et les critères techniques de réalisation de ces coupes de bois.

Ces sujets font l'objet d'échanges réguliers entre les Communes forestières et l'ONF, pour le suivi de la gestion des forêts communales.

DÉFENDRE NOS FORÊTS CONTRE LES INCENDIES



Le changement climatique conduit à une augmentation du risque incendie dans le département. Afin de prévenir un incendie, des travaux peuvent être réalisés par les collectivités pour équiper les massifs forestiers de pistes, points d'eau et de coupe de combustible. Par ailleurs, les Maires sont responsables de la bonne mise en oeuvre des obligations légales de débroussaillage visant à protéger les citoyens et les bâtiments en forêt ou à moins de 200 m. Afin d'informer les élus sur ce risque, les moyens d'actions, les Communes forestières ont organisé une formation avec la participation de la Direction départementale des territoires et le Service départemental d'incendie et de secours.

FORMER LES ÉLUS POUR AGIR

La formation des élus est au centre des actions des Communes forestières ! Informer et permettre aux élus d'avoir toutes les cartes en main pour agir sur les enjeux de la filière forêt, tel est l'objectif de l'association.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 9 sessions de formation organisées sur le département
- 135 participants
- 3 guides réalisés à destination des élus



LES COMMUNES FORESTIÈRES, UNE ASSOCIATION À L'ÉCOUTE DES BESOINS D'INFORMATION ET DE FORMATION DE SES ADHÉRENTS.

DE NOUVEAUX SUJETS TRAITÉS À TRAVERS LES FORMATIONS



Afin de répondre au mieux aux attentes des nouveaux élus, plusieurs modules de formation ont été développés :

> **Élus, financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de vos espaces forestiers**

Cette formation a permis de présenter aux élus les différents enjeux de gestion forestière (régénération, desserte, mobilisation des bois, défense des forêts contre les incendies), les leviers d'action des communes et les différents modes de financement.

> **Construisez et chauffez durablement vos bâtiments en choisissant le bois local !**

Organisée autour de la mairie d'Orcières, cette formation a permis de présenter aux élus les atouts et les modes de prescription du bois local dans la construction et le chauffage des bâtiments.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Suivez notre actualité sur nos réseaux sociaux ! L'association est présente sur trois réseaux sociaux. Quotidiennement nous alimentons notre page Facebook en événements que nous organisons, en relayant des actualités concernant notre association. Sur Twitter, nous privilégions l'actualité de la filière bois, que nous relayons dans le but de montrer notre positionnement. Enfin sur LinkedIn, nous préférons l'écriture d'articles plus étoffés sur des sujets techniques liés principalement au bois énergie et au bois construction. Nous vous invitons à nous rejoindre dès à présent !

VOUS ACCOMPAGNER À TRAVERS NOS GUIDES

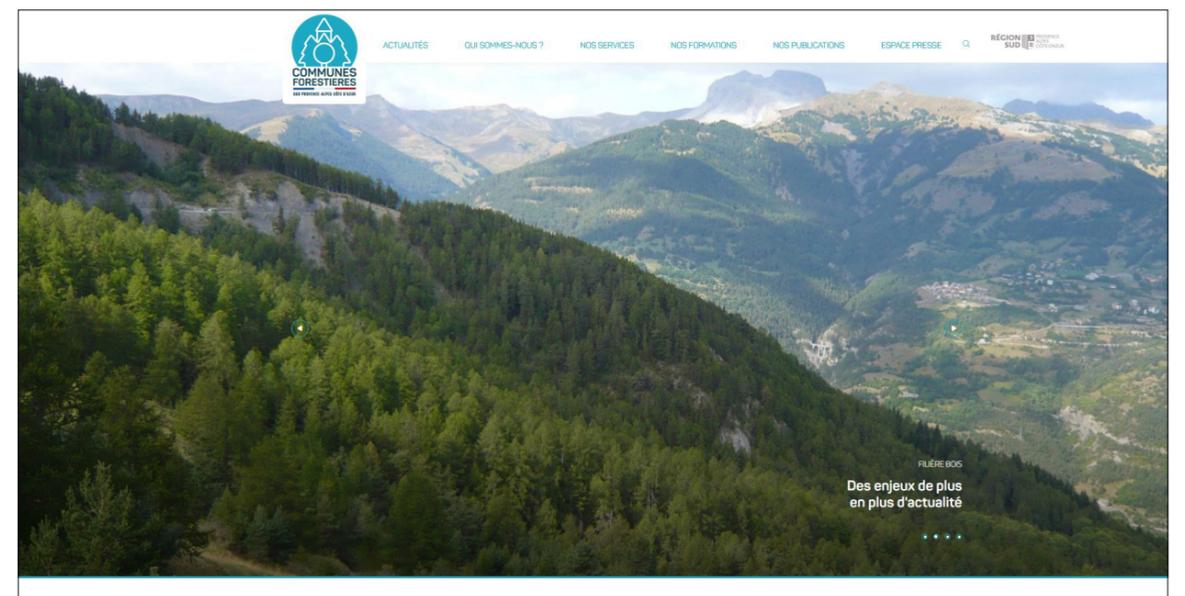
En complément des formations, les Communes forestières vous mettent à disposition 3 nouveaux guides thématiques :

- > **Le maire au cœur de la prévention et la lutte opérationnelle contre les incendies de forêts**
- > **Pastoralisme en forêt communale**
- > **Valoriser et protéger le patrimoine forestier en maîtrisant son accessibilité !**



LE SITE INTERNET DES COMMUNES FORESTIÈRES FAIT PEAU NEUVE !

En juillet 2021 est sorti le nouveau site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur au design plus moderne et mettant à disposition des ressources à destination des élus. Vous retrouverez sur ce site, nos actions, notre calendrier des formations ainsi que des cartes interactives illustrant les nombreux bâtiments et chaufferies utilisant du bois local. Les adhérents à l'association auront prochainement accès à un espace privé pour télécharger de la documentation suite aux formations.



INFORMER LES ÉLUS SUR LES

L'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne permet d'améliorer la prise en compte des enjeux forestiers dans les politiques territoriales. Ce dernier est animé par les Communes forestières, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

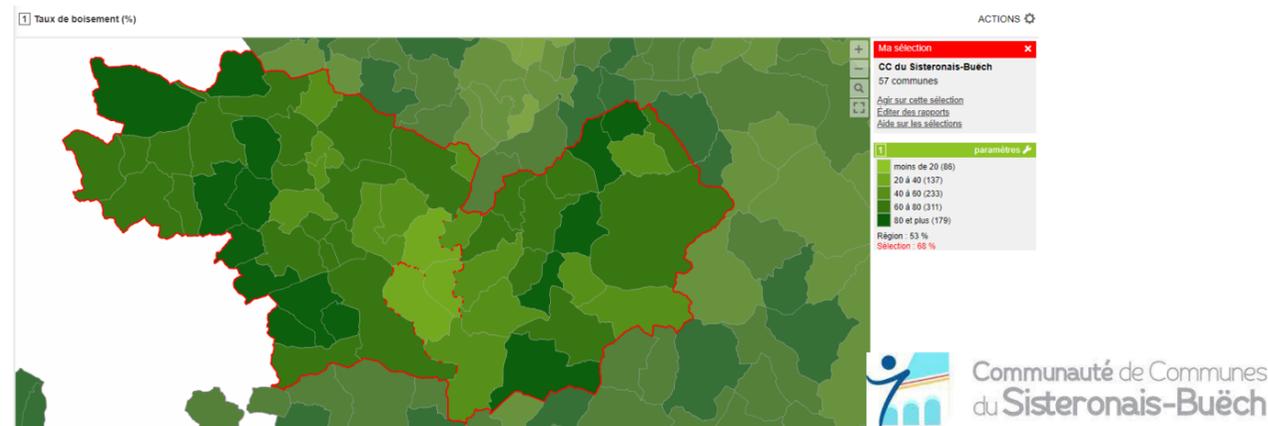
- 68 partenaires contributeurs alimentent les données de l'Observatoire
- 279 bases de données disponibles
- 210 indicateurs sur la cartothèque interactive



L'OBSERVATOIRE MET À JOUR ANNUELLEMENT DES INDICATEURS DE SUIVI DES DYNAMIQUES FORESTIÈRES, SUR LESQUELS LES TERRITOIRES PEUVENT SE REPOSER POUR ENRICHIR LEURS ÉTUDES.

L'OBSERVATOIRE ALIMENTE LES TERRITOIRES

La forêt et la filière bois font parties de l'attractivité des territoires. La Communauté de communes du Sisteronais-Buëch a sollicité l'Observatoire pour alimenter ses documents stratégiques. Les données sur la filière forêt-bois ont donc été intégrées dans les documents de préfiguration de la Charte forestière de territoire mais aussi dans le cadre de la réalisation du Schéma de cohérence territorial (SCoT).



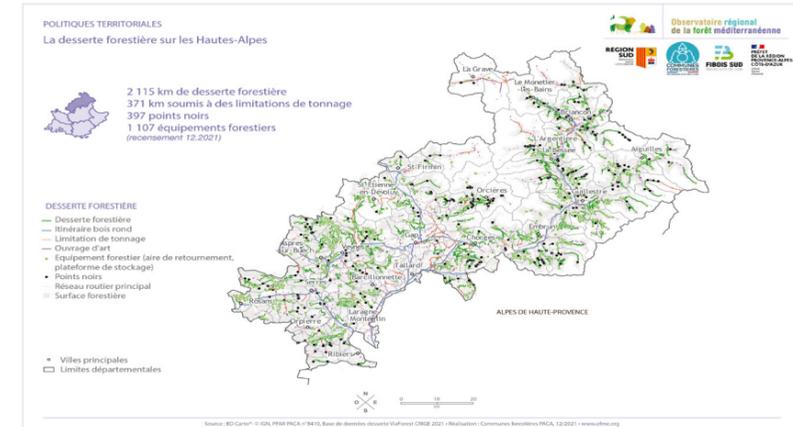
ÉVOLUTION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire a entamé son évolution en 2021 en définissant ses objectifs pour les années à venir. Ses outils vont se moderniser, de nouvelles publications vont être créées.

Afin d'investiguer de nouveaux champs thématiques, sa gouvernance s'élargit avec l'arrivée de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de l'interprofession Fibois Sud dans son comité de pilotage.



ENJEUX FORESTIERS



LE SAVIEZ-VOUS ?

Des études spécifiques ont été menées en 2021 en collaboration avec l'Observatoire :

- Étude sur l'économie de la filière forêt-bois afin d'avoir une meilleure visibilité sur le développement des entreprises et le profil des salariés. Cette étude a été réalisée en partenariat avec l'INSEE, la Région, la DRAAF et Fibois Sud
- Création de la base de données sur la desserte forestière, en partenariat avec le CRIGE. Cette dernière est disponible depuis fin 2021 en téléchargement.
- Travail sur la propriété forestière : le millésime 2021 du cadastre a été collecté afin de lancer des travaux de recouplement des parcelles cadastrales avec le périmètre de la forêt.
- Regard sur la nature de l'Observatoire régional de la biodiversité : envoi de données forestières pour alimenter la nouvelle édition de la publication.

RESTEZ INFORMÉ VIA LES OUTILS DE L'OBSERVATOIRE



→ Le site internet, vitrine de l'Observatoire, regroupe les actualités sur la forêt et la filière régionale et nationale, les documents de références sur les différentes thématiques liées à la forêt, ou encore l'accès aux données et cartes réalisés.

→ La cartothèque interactive propose la visualisation de plus de 200 indicateurs, à travers des cartes, graphiques et tableaux, à différentes échelles. Un portrait de territoire peut être édité afin d'avoir une fiche synthétique de données clés sur la forêt et la filière forêt-bois d'un territoire. Cette cartothèque interactive est complétée par la mise à disposition de cartes, déjà mises en page et facilement intégrables à des documents, sur le site internet.

→ Les publications de l'Observatoire, telle que les Données & Chiffres clés ou l'infographie annuelle. Elles proposent une vision et analyse synthétique de la filière forêt-bois au niveau régional. Les fiches départementales complètent l'offre avec une analyse à l'échelle départementale.

INTÉGRER LA FORÊT DANS LES

L'élu est au cœur de l'aménagement et du développement des territoires. Votre association vous accompagne pour faire reconnaître l'importance des enjeux forêt et bois dans les stratégies de développement local. En 2021, cette action a été renforcée par la sensibilisation des plus jeunes à la gestion forestière et l'appui à la médiation pour les élus.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 2 chartes forestières de territoire en émergence ou en projet
- 1 rencontre régionale des élu.e.s porteurs de stratégies forestières
- 1 rencontre régionale des animateurs et 2 groupes de travail



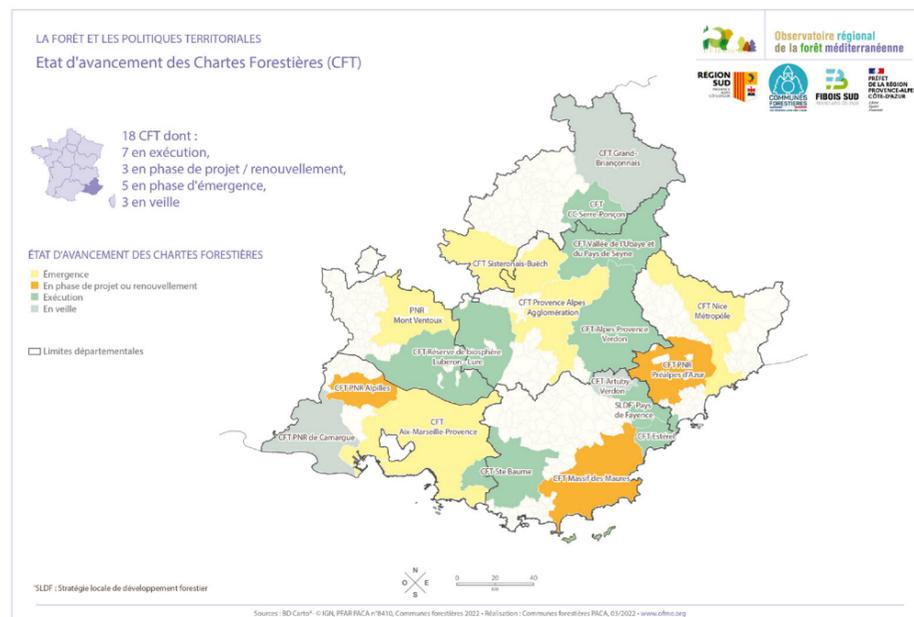
LES COMMUNES FORESTIÈRES SONT À LEURS CÔTÉS POLITIQUEMENT ET TECHNIQUEMENT POUR ACCOMPAGNER TOUS LES TERRITOIRES DANS L'ÉMERGENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES TERRITORIALES.

LES COMMUNES FORESTIÈRES, EN APPUI DES STRATÉGIES FORESTIÈRES TERRITORIALES

Les Chartes forestières sont des éléments structurants d'aménagement du territoire. Sur le département, la Communauté de Communes de Serre Ponçon a été accompagnée en 2021 pour finaliser sa charte, signée en mars 2022. La Communauté de Communes Sisteronais-Buech a été appuyée dans sa candidature à l'émergence d'une charte.

LES ÉLUS SONT AU CENTRE DE LA MÉDIATION EN LIEN AVEC LA FORÊT ET LES USAGERS

Une réflexion est en cours avec les animateurs de territoires forestiers pour apporter des outils et un appui aux élus afin de faciliter leur rôle de médiation sur les questions forestières.



STRATÉGIES TERRITORIALES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des financements sont à disposition des territoires pour des études et de l'ingénierie afin de définir et mettre en œuvre les stratégies forestières de territoires.

DES RÉSEAUX POUR CRÉER DU LIEN ENTRE LES TERRITOIRES FORESTIERS

Les Communes forestières animent les réseaux régionaux des élu.e.s et des animateurs des territoires forestier. L'objectif du réseau des élus est de donner les moyens d'assurer aux élus leur rôle de décideur et de coordonnateur de la forêt et de l'aménagement du territoire. La Rencontre régionale des élus a eu lieu le 2/12/2021 à Meyreuil (13) sur le thème de la biodiversité et de la gestion de la forêt. Rassemblant près de 40 personnes, cette rencontre a permis de débattre sur le rôle de la gestion forestière sur la biodiversité et les dualités entre code de l'environnement et code forestier pour mettre en œuvre des projets.

Pour le réseau des développeurs de projets forestiers, une rencontre annuelle a été organisée le 10/05/2021. Des groupes de travail se sont réunis sur le rôle de l'élu dans la médiation territoriale et sur l'utilisation de la carthothèque interactive.

DANS 1000 COMMUNES, LA FORÊT FAIT ÉCOLE

Afin de contribuer à la sensibilisation des jeunes générations à la gestion forestière, les Communes forestières proposent une immersion des enfants dans une expérience concrète de gestion d'espace naturel dans le cadre du programme d'éducation à la forêt « Dans 1000 communes, la forêt fait école ».

Les communes volontaires peuvent ainsi confier à un groupe d'enfants la gestion sur plusieurs années d'une parcelle en forêt communale. Des rencontres avec des acteurs du territoire comme le maire de la commune, des professionnels de la filière forêt-bois, le gestionnaire de la forêt, des associations, permettent aux enfants d'appréhender les questions forestières et de s'engager concrètement pour leur Forêt Pédagogique.

Dans le département, une commune s'est engagée dans ce programme : l'Argentière la Bessée avec son conseil municipal de jeunes.



ZOOM

SUR LA CHARTE FORESTIÈRE DE SERRE-PONÇON

Le territoire de Serre Ponçon n'a pas attendu la fin de la phase d'élaboration de sa Charte forestière pour mettre en place des actions concrètes. Des maraudes en forêt ont été organisées pour sensibiliser le grand public au partage de l'espace forestier et un flyer a accompagné cette démarche. D'autres rencontres en forêt sur le thème du sylvopastoralisme, de la gestion forestière et un café des entrepreneurs ont permis d'échanger sur les besoins des élus et des professionnels.



CONSTRUIRE DURABLEMENT

La mise en œuvre de bois locaux dans les bâtiments est plus que jamais d'actualité. Elle répond à un grand nombre d'enjeux actuels d'ordre économique, environnemental et sociétal.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 69 réalisations en bois certifié Bois des Alpes
- 46 projets publics en cours d'accompagnement
- 28 entreprises certifiées Bois des Alpes
- 2 formations sur la construction bois



SYSTÉMATISER L'UTILISATION DU BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES DANS LA CONSTRUCTION ET DÉVELOPPER L'USAGE DES PINS LOCAUX CARACTÉRISTIQUES DES ALPES DU SUD, TELS SONT LES OBJECTIFS DES COMMUNES FORESTIÈRES.

SENSIBILISER, FORMER ET ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'accompagnement des Communes forestières a été réalisé en 2021 sur 46 opérations dans les Hautes-Alpes.

L'action menée a été déclinée en plusieurs phases :

- Identification des projets le plus en amont possible, grâce aux liens avec les élus des territoires ainsi qu'un travail de veille sur les marchés publics et dans la presse,
- Sollicitation des élus maîtres d'ouvrage pour obtenir une décision en faveur de l'utilisation de bois certifié **BOIS DES ALPES**,
- Accompagnement dédié à chaque étape, servant à guider la conception, l'écriture des marchés et l'exécution des travaux,
- Récolte de données sur les opérations accompagnées, dans une optique d'enseignement et de valorisation.

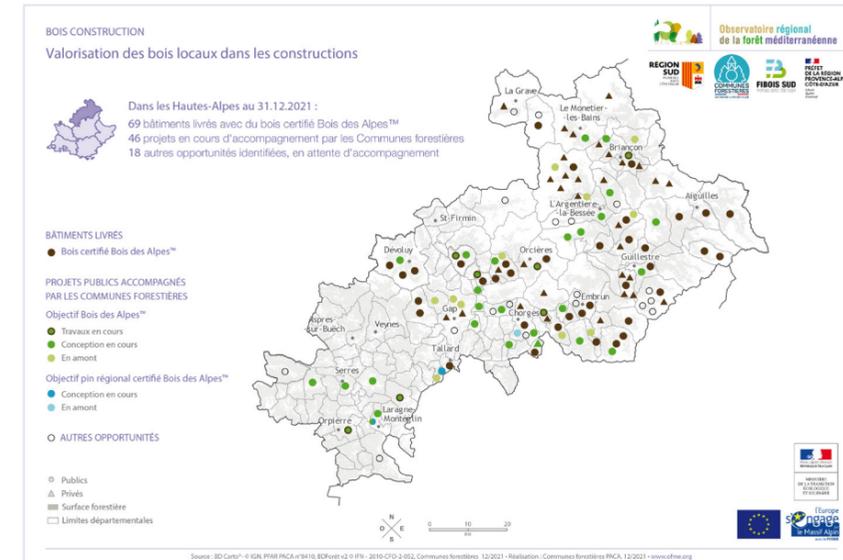


En complément, deux sessions collectives d'une demi-journée, l'une à Orcières, l'autre à Savines le Lac, ont permis de former les élus et techniciens des collectivités à l'utilisation des pins locaux dans les projets de bâtiment, et à la construction en **BOIS DES ALPES**.

AVEC LE BOIS LOCAL

BONIFICATION DE LA DETR POUR L'UTILISATION DE BOIS DES ALPES

Cette mesure est en vigueur depuis 2019 dans les Hautes-Alpes afin d'inciter les collectivités à construire en bois certifié. En 2021, 4 projets de collectivités se sont vus attribuer cette bonification.



VALORISER LES RETOMBÉES TERRITORIALES DES PROJETS

L'évaluation et la valorisation des bâtiments livrés permet d'une part de capitaliser l'expérience, et d'autre part de mettre en avant les bonnes pratiques pour sensibiliser les porteurs de projets. Les Communes forestières ont ainsi réalisé une Analyse des Retombées Territoriales (ART) sur 3 projets afin d'évaluer l'impact du choix du bois local en termes de retombées économiques, de création d'emploi et de limitation des gaz à effet de serre. Des fiches projets ont par ailleurs été éditées et les réalisations ont été valorisées sur les réseaux sociaux.

L'EXTENSION DE LA MAIRIE DE PUY-SANIÈRES



L'agrandissement de la mairie a permis d'accueillir la salle des fêtes et la nouvelle salle du conseil municipal. Le rez-de-chaussée semi-enterré est en béton, du bois certifié Bois des Alpes a été utilisé pour réaliser l'étage. Au total, 24 m³ de Bois des Alpes ont été utilisés, dont 7,5 m³ de mélèze pour le bardage et 16,5 m³ pour l'ossature des murs et la charpente.

Les Communes forestières ont accompagné la commune dans la mise en œuvre du Bois des Alpes et ont analysé les retombées territoriales du projet. Ainsi, grâce à l'utilisation de bois local, près de 70% des dépenses du lot bois ont été directement injectées dans l'économie locale. Sur le plan environnemental, le bois a permis d'éviter l'émission de 51 tonnes de CO₂.

Maître d'ouvrage : Mairie de Puy-Sanières
Architecte : Agence des Territoires de Montagne

RETOUR SUR



ZOOM



UNE NOUVELLE PLAQUETTE DE COMMUNICATION POUR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL !

Cette plaquette, dédiée aux élus des Hautes-Alpes, présente les avantages de la construction en bois local et la méthode développée par les Communes forestières pour accompagner les projets. Elle permet de renforcer la mobilisation des élus vers l'objectif de construire en Bois des Alpes.



CHOISIR LE BOIS LOCAL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Première source de chaleur renouvelable en France, le bois énergie permet de répondre aux enjeux de transition énergétique et à l'augmentation du prix des énergies fossiles. À travers la Mission régionale bois énergie et aux côtés de l'ADEME, la Région et DRAAF, les Communes forestières accompagnent ce développement.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

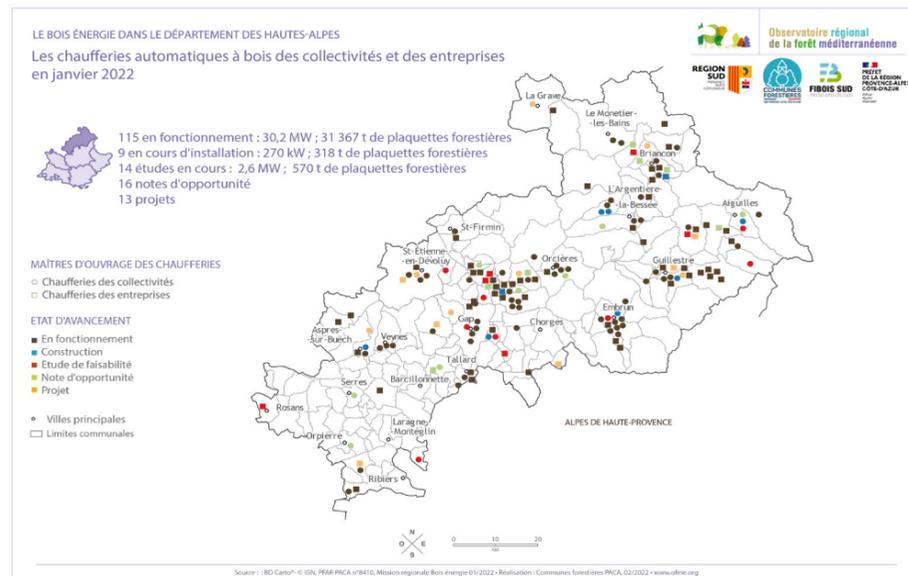
- 115 chaufferies en fonctionnement
- 31 370 tonnes de plaquettes forestière
- 30.2 MW de puissance bois installée



LES COMMUNES FORESTIÈRES SONT À L'INITIATIVE DU DÉVELOPPEMENT DES CHAUDIÈRES BOIS DANS LA RÉGION. AUJOURD'HUI ELLES ACCOMPAGNENT LES ACTEURS DANS LA STRUCTURATION ET LA CONSOLIDATION DE CETTE FILIÈRE.

UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT ET D'INGENIERIE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Département des Hautes-Alpes porte un Contrat Territorial de développement des Energies renouvelables, renouvelé en 2021, financé par l'ADEME. Les Communes forestières accompagnent le Département pour faire émerger les projets de chaufferies bois auprès des collectivités. Elles interviennent également en centre de ressource et retours d'expériences.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La certification PEFC permet de garantir une gestion durable des forêts et la mise en place d'une chaîne de contrôle de la forêt au bois déchiqueté valorisé en chaufferie. 8 fournisseurs bois énergie sont certifiés sur la région dont 5 sur les Alpes de Haute-Provence.



CONSTRUISEZ ET CHAUFFEZ DURABLEMENT VOS BÂTIMENTS AVEC DU BOIS LOCAL

Faire le choix du bois local en tant que matériaux de construction et source d'énergie via un réseau de chaleur prend tout son sens dans un projet de construction durable. Cette ressource de proximité permet à la fois de réduire l'impact environnemental de votre projet, de soutenir l'économie locale, de contribuer à la valorisation de nos forêts ainsi qu'au développement de notre filière bois territoriale.

Cette formation a été l'occasion de visiter la Mairie d'Orcières en présence de professionnels qui l'ont imaginé et conçu afin de permettre de découvrir les atouts du bois local dans un projet de construction et le chauffage, et ses modalités de mise en œuvre.



VISITE « DE LA PLATEFORME BOIS ÉNERGIE À LA CHAUFFERIE »

Cette visite était l'occasion de découvrir la plateforme stockage bois énergie sur Rétotier et le réseau de chaleur de Guillestre (1100 KW). Plus de 20 participants se sont retrouvés pour échanger sur les étapes de production de la plaquette forestière et le fonctionnement d'un réseau de chaleur biomasse.

LA CHARTE QUALITE BOIS DECHIQUETÉ FÊTE SES 10 ANS !

Mise en place dans le but d'optimiser le fonctionnement des chaudières bois déchiqueté, cette démarche territoriale accompagne les fournisseurs sur la qualité de leur combustible. Elle permet de garantir un bois et des services de qualité aux maîtres d'ouvrage et de créer un cadre d'échanges et de médiation en cas de difficultés.

- > 9 fournisseurs adhérents sur la région
- > 5 fournisseurs adhérent sur les Hautes-Alpes



LA VALORISATION DES CENDRES

Un travail est en cours sur la valorisation des cendres des chaufferies bois. Des analyses ont été réalisées sur 8 chaufferies afin d'en connaître la composition. La qualité des cendres est un signe de qualité du bois mais aussi un bon indicateur de la qualité de combustion des installations. Suivre ses cendres est ainsi un outil de suivi de sa chaufferie !

La valorisation des cendres des chaufferies collectives représente un enjeu fort pour la filière régionale, à la fois économique et environnemental. Un travail complémentaire d'analyse et d'interprétation des résultats est prévu courant 2022 afin de préciser l'intérêt agronomique de ces cendres pour l'épandage agricole.



LES « OPÉRATIONS COURANTES DE SUIVI ET D'ENTRETIEN » POUR OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT D'UNE CHAUFFERIE BOIS.

Une affiche à destination des maîtres d'ouvrages et agents techniques des communes a été réalisée afin de les sensibiliser et guider aux actions importantes de suivi des chaudières bois. De nombreux conseils et opérations courantes sont délivrés afin de s'assurer du bon fonctionnement de la sa chaufferie, identifier les dysfonctionnements et de pratiquer des opérations d'entretien nécessaire. Cette affiche vient ainsi renforcer le carnet de suivi de chaufferie déjà installé en chaufferie.



ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES. ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES !



**COMMUNES
FORESTIÈRES**
HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras - 05200 Embrun
Tél. 04 92 23 49 41
www.communesforestieres-paca.org

Crédits photos : Communes forestières
Réalisation : Communes forestières

Réalisé avec le soutien de

